



Wallonie

Code du Développement Territorial
Annexe n° 25

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur THOUA Philippe, représentant BRICO PLAN IT**
~~demeurant à~~ dont les bureaux se trouvent à **1082 Berchem Sainte Agathe, Chaussée de Zellik 65**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue Trieu Kaisin n° 1 et cadastré **Châtelineau 2 (3) section C n° 335S4**

Le projet consiste en **la réfection de la façade du magasin et le renouvellement des enseignes**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour le motif suivant :
non conforme du point de vue de la hauteur du volume principal et des matériaux des élévations.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/06/2018 au 22/06/2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le **30 MAI 2018**

Le Directeur général,



Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ